



# Dénonciation contrat de gestion locative

Par **GREG6567**, le **28/07/2019** à **14:30**

Bonjour,

J'ai signé un contrat de gestion locative pour mon appartement il y a deux mois (délai de rétractation 15 jours).

Actuellement je n'ai pas locataire (aucune entrée d'argent) et l'agence en charge de mon dossier a mis deux mois à publier les annonces et mettre les affichages sur mon appartement. Je rencontre quelques difficultés pour obtenir des informations.

Aussi je souhaite résilier immédiatement le contrat car je suis insatisfait de la prestation.

L'agence a t-elle droit à un dédommagement ? Dans le contrat qui nous lie, la première année de gestion est offert par la société.

Quels sont mes droits ?

Vous remerciant pour votre aide

Cordialement

Greg